

**RÉPONSE – R 338 B – 22.12**

**Réponse du Conseil administratif à la résolution R 338 A – 18.11**

déposée par Mesdames Vida AHMARI et Esther SCHAUFELBERGER, Messieurs François AMBROSIO, Claude ANGELOZ, Brice ARDUINI, Gilles-Olivier BRON, Xavier CHILLIER, Daniel NOËL, Michel RENAUD, André SOTOMAYOR, Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

**À VOS BRANCARDS**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite du vote, par votre Conseil, de la résolution susmentionnée, qui déclarait ceci :

prendre acte de la mise en place de CPRR (Concept de prévention et de réduction des risques) et de CMS (Concept médico sanitaire) lors de manifestations, avec la nécessité pour le personnel sanitaire encadrant d'avoir le niveau minimum IAS 2, selon une décision de l'Inter Association de Sauvetage suisse,

Cette dernière a été envoyée en son temps au Service de surveillance des communes, qui en a pris acte.

La résolution R 338 A – 18.11 est ainsi close.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 20 décembre 2022 / th. 133182

